

Article 4 : Dossier de candidature

Les candidats intéressés doivent présenter un dossier comprenant les documents suivants :

- ✓ Une demande manuscrite signée par le candidat ;
- ✓ Un curriculum vitae (CV) avec photo récente ;
- ✓ Une copie certifiée conforme de la CIN ;
- ✓ Copie(s) certifiée(s) conforme(s) du ou des diplômes ;
- ✓ Copie(s) des attestations de travail justifiant l'expérience.

Article 5 : Les personnes intéressées remplissant les conditions requises, telles que décrites à l'article 2, sont priées de déposer leur dossier de candidature, sous pli fermé, au Fonds Hassan II sis à Avenue Allal El Fassi, Complexe Administratif et Culturel de la Fondation Mohammed VI, Bloc A2, 2ème étage, Madinat Al Irfane, Hay Ryad – Rabat ou de le transmettre par mail à l'adresse recrutement@fh2dev.ma ou via le portail « www.emploi-public.ma » en précisant la référence du poste.

Les informations recueillies par le Fonds Hassan II pour le développement économique et social sur le site www.emploi-public.ma font l'objet d'un traitement destiné à la sélection des candidats pour l'emploi. Conformément à la loi n° 09-08 promulguée par le Dahir 1-09-15 du 18 février 2009, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, les candidats bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des informations qui les concernent, qu'ils peuvent exercer en s'adressant à recrutement@fh2dev.ma. Ils peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que les données qui les concernent fassent l'objet d'un traitement. Ce traitement a été notifié et autorisé par la CNDP au titre de l'autorisation n° A-RH-546/2024.

La date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au **25 novembre 2025 à 16h30**. Aucune suite ne sera donnée aux dossiers incomplets, parvenus après le délai, ou non conformes aux conditions ci-dessus.

Article 6 : La liste des candidats répondant aux critères mentionnés à l'article 2 sera affichée dans les locaux du Fonds Hassan II et publiée sur le portail www.emploi-public.ma.

Ces candidats seront convoqués pour passer un entretien oral de 45 minutes avec les membres de la commission interne de recrutement.

Article 7 : Ladite commission soumettra pour validation les résultats de ses travaux à la Présidente du directoire du Fonds Hassan II.

Article 8 : La présente décision et les résultats des entretiens d'évaluation seront affichés dans les locaux du Fonds Hassan II et publiés sur le site www.emploi-public.ma.

Présidente du Directoire

Signé: Dounia TAARJ



